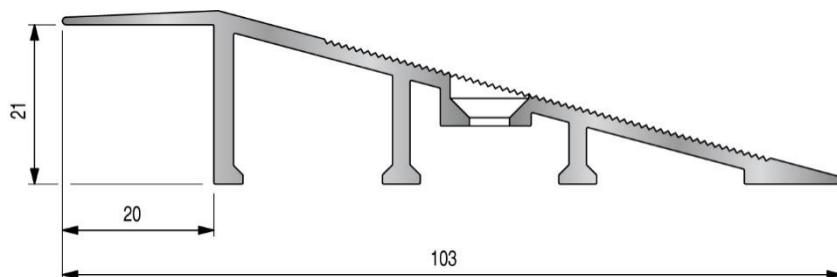
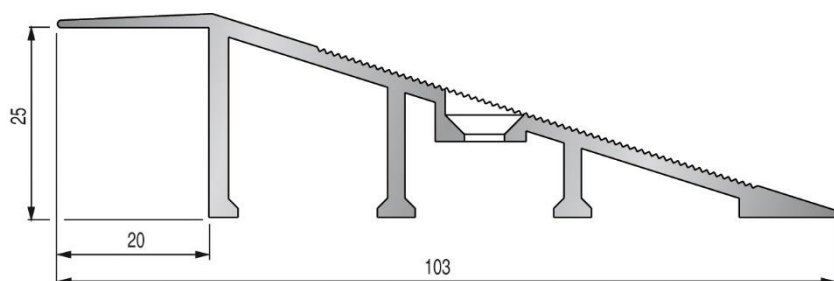


FT038 – Rampes d'accès à visser RMP2*Modèle RMP2 – 21 mm**Modèle RMP2 – 25 mm***Descriptif**

Profilés d'arrêt en aluminium brut, permettant de réaliser une transition progressive en protégeant les bords des revêtements de sol et de compenser une différence de niveau de 21 ou 25 mm selon le modèle.

Fixation : à visser.

Domaine d'emploi

Usage en intérieur et en extérieur.

Trafic intense.

Matières

- Alliage d'aluminium brut (nuance 6060 T5)

Références

Modèle	Épaisseur de revêtement	Longueur	Référence
RMP2 – 21 mm	21 mm	3,00 m	20 62 300
RMP2 – 25 mm	25 mm		20 62 100

Caractéristiques techniques

Caractéristiques produit	
Perçage	Les profilés sont percés de 6 trous fraisés (entraxe 580 mm, 1 ^{er} trou à 50 mm).
Pente	<ul style="list-style-type: none">• La rampe RMP2 – 21 mm permet la réalisation d'une pente de 25%.• La rampe RMP2 – 25 mm permet la réalisation d'une pente de 30%.

Mise en œuvre

- Poser le revêtement de sol.
- Recouper le profilé à la longueur voulue.
- Prévoir l'espace nécessaire à la dilatation du revêtement de sol.
- Repérer les trous sur le sol et percer le support à l'aide d'un foret Ø8.
- Insérer les **chevilles Ø8 x 40 réf. 04 64 400** (vendues séparément, cf. § Options).
- Visser le profilé avec des **vis TF Ø4,8 x 38 réf. 04 63 000** (vendues séparément, cf. § Options).

Entretien

Utiliser des produits nettoyants neutres.

Avant d'utiliser un produit à base de soude, d'acide ou d'ammoniaque, faire un essai préalable.

Attention : en contact avec des matières alcalines ou calcaires (plâtre, ciment...), l'anodisation peut se tacher. Il est donc nécessaire de protéger les profilés jusqu'à la fin du chantier.

Options

Vis à tête fraisée cruciforme :

- Inox A2
- Ø 4,8 x 38 mm
- Boîte de 200 vis
- Réf. 04 63 000



Cheville nylon :

- Ø 8 x 40 mm
- Sachet de 100 chevilles
- Réf. 04 64 400



Dinac est une marque déposée de la société Dinac

Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenue pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC
ZI du Marais – CS30929
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03